Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



E F00T 38

le Foot en Isère, Moi j'adhère

SAISON 2022-2023

PV N° 581 du 17 novembre 2022





LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné,

Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.

Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".



Cette Semaine:

SECRETARIAT ADMINISTRATIF 3
COMMISSION APPEL 6
COMMISSION ARBITRES 11
COMMISSION DELEGATIONS 14
COMMISSION FEMININES 15
COMMISSION F.M.I 17
COM. FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE 19
COMMISSION FUTSAL20
COMMISSION DES REGLEMENTS 22
COMMISSION SPORTIVE23
COMMISSION OF OKTIVE23
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS 26
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS 26

Table Des Matieres

Coordonnées District

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN 38360 SASSENAGE

TEL: 04 76 26 82 90 - FAX: 04 76 27 04 62

TRESORIER 06 33 54 57 25 APPEL 04 76 26 87 72 ARBITRES 04 76 26 82 94
ARBITRES 04 76 26 82 94
DISCIPLINE 04 76 26 82 97
TERRAINS 04 76 26 82 95
FEMININES 04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL 04 76 26 87 74
ETHIQUE 04 76 26 87 70
REGLEMENTS 04 76 26 82 96
SPORTIVE 04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE 04 76 26 87 75
TECHNIQUE 04 76 26 82 99

Le Foot en Isère : Moi J'adhère



















PV n° 581 Jeudi 17 novembre 2022



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 15 novembre 2022

Procès-Verbal N° 581

Nous recrutons!

Le District de l'Isère de Football recrute un(une) Educateur(trice) Sportif(tive) en Contrat à Durée indéterminée.

Diplôme requis : B.E.F.

Date de prise de poste : Janvier 2023

Lieu de prise de poste : siège du District de l'Isère 2 bis rue Pierre de Coubertin 38360 SASSENAGE.

Zone de travail : territoire du District de l'Isère de Football.

Pour en savoir plus, veuillez contacter le Président, H. GIROUD-GARAMPON au 06 15 31 29 38.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à envoyer avant le 30 novembre 2022 par mail au District de l'Isère de football (district@isere.fff.fr) à l'attention du Président.

Les entretiens de sélection se dérouleront courant décembre à Sassenage.

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

Mesdames, Messieurs les Présidents des clubs

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale du District de l'Isère qui aura lieu le samedi 19 novembre 2022 au TSF Voiron.

A ce titre, vous trouverez, en page d'accueil sur notre site tous les éléments nécessaires à votre information :

- l'ordre du jour,
- une attestation de pouvoir (à remplir en cas d'absence*),
- le PV Spécial AG (Bilan Financier Voeux ...)

INDEMNITES ARBITRAGE HORS PEREQUATION

Nous rappelons à tous les clubs que suite à la décision du Comité de Direction du 13 octobre 2022, les arbitres qui ne sont pas indemnisés sur place le jour du match (sur les catégories hors péréquation), entrainera une amende de 15 €. Décision applicable au 1er novembre 2022.

PV n° 581 Jeudi 17 novembre 2022

TRESORERIE DISTRICT

FORFAIT GENERAL SENIORS – U20

Amende 90 €

Du 9 novembre 2022

CROLLES FEMA11D2 CRUAS 4 U20D2

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 12 et 13 novembre 2022 ST JOSEPH DE RIVIERE 2 D5 SEYSSINET 5 U13D3 LAUZES U13D3

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U15

Amende 93 €

Du 12 novembre 2022

ST QUENTIN FALLAVIER CI U15A11 RO-CLAIX CI U15A11 VALLEE DE L'HIEN 2 CH U15

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE FOOT A8

Amende 32 €

Du 12 et 13 novembre 2022

CESSIEU CI FEM A8
POLIENAS CI FEM A8

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 13 novembre 2022

Voir PV 581 de la Commission FMI

FM NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 3 novembre 2022

GONCELIN CP SENA8ENT

FM NON RETOURNEE

Amende 75 €

Feuille de Plateau Challenge Nationale U13

1er Tour CROLLES 3

NON RETOUR DU DEFI-JONGLAGE

Amende 25 €

1er Tour Challenge U13 Festival Isère

BOURG D'OISANS

ECHIROLLES 4

GF38 4

BAJATIERE

SEYSSINET 6

LA MURETTE 4

VOUREY

ECBF

SURE 2

CREMIEU 2

ST QUENTIN FALLAVIER 4

VEZERONCE HUERT 3

BOURGOIN 4

VEZERONCE HUERT 4

ISLE D'ABEAU 4

1er Tour Challenge National U13

RACHAIS 2

CROLLES 3

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE

Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 17 octobre 2022

Article 17 17-3 - Procédures et Sanctions :

c) Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du courrier électronique avec accusé de réception, il est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F. : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Ligues ou de la Fédération. » Cette suspension du club est notifiée sur le site internet du District.

Les clubs ci-dessous seront suspendu en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 14 novembre 2022

533557 GRENOBLE DAUPHINE AS (sous réserve d'encaissement)

560621 UNION FUTSAL MARTINEROIS

615032 METROPOLITAINS FC





PV n° 581 Jeudi 17 novembre 2022

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions								
APPEL	appel@isere.fff.fr							
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr							
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr							
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr							
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr							
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr							
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr							
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr							
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr							
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr							
FEMININES	feminines@isere.fff.fr							
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr							

A	utres E-mails
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	ebelot@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr









PV n° 581 Jeudi 17 novembre 2022



COMMISSION APPEL

Mardi 15 novembre 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°581

Président : MONTMAYEUR Marc

Présent(e)s: MONTMAYEUR Marc, TRUWANT Thierry, VAILLANT Franck, EL RHAFFARI Reda, MAZZOLENI Lau-

rent, FRANZIN Didier, BLANC Aline, BRAULT Annie, SCARPA Vincent.

Excusé(e)s: PION Christophe, REMLI Amar, BONNARD Christophe, FERNANDES Carlos, RACLET Chrystelle.

Note aux clubs

Pour chaque appel:

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes : Match : catégorie, niveau, poule et date du match Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- -soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs
- . Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant
- . Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

<u>L'appel est adressé à la commission d'appel</u> par lettre recommandée, avec en tête du club dans ce cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dos-





PV n° 581 Jeudi 17 novembre 2022

sier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

- 3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.
- 4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier

COURRIER DES CLUBS OU AUTRES

COMMISSION DE DISCIPLINE DIF : Information. Lu et noté

MOIRANS: Courrier concernant un appel en ligue. Lu et noté

EYBENS: Appel disciplinaire

COTE ST ANDRE: Appel règlementaire

APPEL DISCIPLINAIRE

Dossier 22-23-011D: Match U17, D1, poule unique, ECHIROLLES 2 / EYBENS 2, du 9 octobre 2022.

Appel du club d'**EYBENS** en date du mercredi 9 novembre 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline, dans son dossier 22/03/09, lors de sa réunion du mardi 8 novembre 2022, notifiées au club le mercredi 9 novembre 2022, et, parues au PV n° 580, du jeudi 10 novembre 2022

Appel portant sur : suspension d'un éducateur.

Appel recevable

L'audition aura lieu le **mardi 29 novembre 2022 à 19h15**. Les personnes sont convoquées par la boite mail du club qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

APPEL REGLEMENTAIRE

Dossier 22-23-012R: Match U17, D2, poule D, phase 1, COTE ST ANDRE / VAREZE, du 15 octobre 2022

Appel du club de **COTE ST ANDRE** en date du lundi 14 novembre 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale des règlements, dans son dossier n°19, lors de sa réunion du mardi 8 novembre 2022, parues au PV n° 580, du jeudi 10 novembre 2022

Appel portant sur : « Nous avons appuyé la réserve le lundi 17 octobre à 14h58 (voir pièce jointe). Cependant celle-ci n'a pas été traitée car elle a été considérée hors délai alors que nous sommes dans le délai de 48h après le match » Appel recevable

Dans le cadre de la procédure d'urgence, l'audition aura lieu le **mardi 22 novembre 2022 à 18h30.** Les personnes sont convoquées par la boite mail du club qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

PV n° 581 Jeudi 17 novembre 2022

NOTIFICATION DOSSIER REGLEMENTAIRE

Dossier 22-23-006R : club de FASSON, commission départementale des règlements

Appel du club de **FASSON** en date du vendredi 14 octobre 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale des règlements, lors de sa réunion du mardi 11 octobre 2022, parues au PV n° 576, du jeudi 13 octobre 2022

Appel portant sur : « Je n'ai malheureusement pas eu de notification pour la mise à jour de la trésorerie ».

La commission départementale d'appel s'est réunie le mardi 8 novembre 2022 au siège du district de l'Isère de football, dans la composition suivante :

MONTMAYEUR Marc– Président de séance, MAZZOLENI Laurent, FERNANDES Carlos -représentant des arbitres, BRAULT Annie - secrétaire de séance, EL RHAFFARI Reda, SCARPA Vincent, FRANZIN Didier, VAILLANT Franck.

Excusé(e)s: TRUWANT Thierry, REMLI Amar, BONNARD Christophe, RACLET Chrystelle, PION Christophe, BLANC Aline.

En présence de,

Pour le club de FASSON :

M. BENAMAR NABIL, licence n° 2547637674, Président, régulièrement convoqué

Pour la COMMISSION DES REGLEMENTS DU D.I.F:

M. BOULORD Jean Marc, licence n°2538651242, Président, régulièrement convoqué.

Après avoir noté l'absence excusée de M. CICERON Fabien, licence n° 2588626246, trésorier du D.I.F, régulièrement convoqué, retenu par des obligations dans une autre commission

Après avoir noté l'absence excusée de MONIER Patrick, licence n° 2510133328, Président de la commission foot en semaine et entreprise du D.I.F, régulièrement convoqué, retenu par ses obligations professionnelles.

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F

L'appelant ayant pris la parole et ayant clos l'audition, les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

Après rappel des faits et de la procédure,

Considérant les déclarations du président, trésorier et secrétaire général du club Mr BENAMAR Nabil expliquant avoir repris le rôle de trésorier suite au départ en retraite de son ancien tresorier dans ce club de foot entreprise.

Considérant les éléments rapportés par Mr BENAMAR Nabil lors de l'audition, expliquant l'absence de paiement (raisons de santé)

Considérant les déclarations du président de la commission des règlements détaillant les différentes relances faites aux clubs en infraction de trésorerie et notamment au club de FASSON.

Considérant également les differents rappels parus aux P.V n°573, 574, 575 et 576 dans les rubriques trésorie district et commission de règlements.

Considérant que l'obligation faite aux clubs de licencier trois dirigeants membres du bureau a pour but d'éviter les situations de vacances des responsabilités au niveau des clubs, permettant ainsi la continuité des échanges avec les instances.





PV n° 581 Jeudi 17 novembre 2022

Considérant également que M. BENAMAR Nabil est Président du club de FASSON depuis de nombreuses saisons, et, qu'il ne peut de ce fait ignorer les differentes obligations faites aux clubs.

Considérant que le club de FASSON n'a pas formulé de demande d'étalement comme il peut le faire dans le cadre de l'article 17-6 des reglements généraux du D.I.F

Considérant néanmoins que le club de FASSON a néanmoins reglé la somme due à la date du 13 octobre 2022, en la remettant par chèque bancaire directement au district

Par conséquent il résulte de la commission :

- Que la commission des règlements a respecté les dispositions relatives au suivi et avertissements aux clubs sur leur situation de trésorerie.
- Que le club de FASSON s'est trouvé en difficulté du fait de l'absence de dirigeants en capacité d'assurer les obligations du club
- Que cette carence ne saurait justifier les manquements aux obligations du club

PAR CES MOTIFS, la commission d'Appel **CONFIRME** la décision de la commission des règlements en première instance, à savoir :

Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 19 septembre 2022

Article 17-3 – Procédures et Sanctions : b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points supplémentaires au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (cidessus), avec date d'effet le 10 Octobre 2022

681077 FASSON AS

En outre,

En application de l'article 190.3 des règlements généraux de la F.F.F : Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

Les frais de la procédure d'appel de 98 euros restent à la charge du club de FASSON.

S'agissant d'une affaire règlementaire ce dossier reste susceptible d'appel devant de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football suivant les modalités des articles 182,188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Le Président de séance Marc MONTMAYEUR La secrétaire de séance BRAULT Annie

NOTIFICATION DOSSIER REGLEMENTAIRE

Dossier 22-23-007R : club de REVENTIN, secrétariat administratif trésorerie district.

Appel du club de **REVENTIN** en date du lundi 17 octobre 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale secrétariat administratif trésorerie district, lors de sa réunion du mardi 11 octobre 2022, parues au PV n° 576, du jeudi 13 octobre 2022.

Appel portant sur : « Je n'ai pas informé les résultats du match U13 niveau 2 et U13 niveau 3 du samedi 8 octobre ». La commission départementale d'appel s'est réunie le mardi 8 novembre 2022 au siège du district de l'Isère de football,

PV n° 581 Jeudi 17 novembre 2022

dans la composition suivante :

MONTMAYEUR Marc- Président de séance, MAZZOLENI Laurent, FERNANDES Carlos -représentant des arbitres, BRAULT Annie - secrétaire de séance, EL RHAFFARI Reda, SCARPA Vincent, FRANZIN Didier, VAILLANT Franck.

Excusé(e)s: TRUWANT Thierry, REMLI Amar, BONNARD Christophe, RACLET Chrystelle, PION Christophe, BLANC Aline.

En présence de,

Pour le **D.I.F**:

M. MALLET Marc, licence n° 2529404515, secrétaire général, régulièrement convoqué.

Après avoir noté l'absence non excusée de Mme. GONCALVES Florencia, licence n° 2548498967, secrétaire du club de REVENTIN.

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F

La personne auditionnée, le représentant des instances n'ayant pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

Après rappel des faits et de la procédure,

Considérant que l'appelant n'a pas pu prendre la parole et n'a pas pu cloturer l'audition du fait de son absence non excusée à l'audition.

Considérant dès lors, qu'il n'y a pas pu avoir d'échanges et de débat contradictoires sur les décisions frappées d'appel avec le club appelant

PAR CES MOTIFS, la commission d'Appel **CONFIRME** les décisions prises par la commission départementale secrétariat administratif trésorerie district, lors de sa réunion du mardi 11 octobre 2022, parues au PV n° 576, du jeudi 13 octobre 2022, à savoir

En outre,

Pour non saisies de ces résultats du 8 octobre 2022 sur footclubs

REVENTIN 2 U13 Niveau 2, poule K, Amende 11 €

REVENTIN 3 U13 Niveau 3, poule ZA, Amende 11 €

REVENTIN 4 U13 Niveau 3, poule ZB, Amende 11 €

En outre,

En application de l'article 190.3 des règlements généraux de la F.F.F : Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

Les frais de la procédure d'appel de 98 euros restent à la charge du club de REVENTIN.

En application de l'article 71 des règlements généraux du district

Pour absence non excusée à l'audition

GONCALVES Florencia, licence n° 2548498967, du club de REVENTIN.

Suspendu de 2MF

Amende 50 euros

Date de prise d'effet le 21/11/22

S'agissant d'une affaire règlementaire ce dossier reste susceptible d'appel devant de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football suivant les modalités des articles 182,188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Le Président de séance Marc MONTMAYEUR la secrétaire de séance BRAULT Annie

Pour le P.V le président de scéance Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V la secrétaire de scéance Aline BLANC





PV n° 581 Jeudi 17 novembre 2022



COMMISSION ARBITRES

MARDI 15 NOVEMBRE-2022 à 18h30

Procès-Verbal N°581

Président : SABATINO Joseph

Présents: KODJADJANIAN Jean-Marie, CARRETERO Christophe, TREVISAN Ludovic, VAGNEUX Luc, LALO

Aboubakar

CAP LIGUE

Date de la Formation 14 janvier 2023 (à Tola-Vologe - LAURAFOOT)

Candidature Cap-Ligue:

SENIORS: DOUSSON Thomas – YUKSEL Ferdinand - AKSOY Emre

• JEUNES ARBITRES: HANNA Romaric - MARKOVIC Dragana - PEREZ Thomas

La formation Cap Ligue sera assurée par Anthony GRUFFAZ et Richard PION.

CANDIDATURES ARBITRES ASSISTANT

PEREZ Thomas, GUIRADO-PATRICO Nathan, CHESSE Audry, BOUKHALFA Abdallah, TOUIOUAR Abdoullah, KOCH Johanna, MARTINEZ Pierre, YAHIA Abdelkader, SAIDIA Nizar

La CDA souhaite la bienvenue aux arbitres de ligue suivants pour leur aide pour la formation et observations dans notre district. Merci à eux pour leur implication :

DECOSTER Alexandre - REAL Fabien

FORMATION INITIALE ARBITRE des 19/26/11 et 03/12/2022 au District de l'Isère à Sassenage ;

FMI et Formation Administrative le 10/12/2022

Liste des candidats inscrits :

NOM	PRENOM	CLUB
ARAB	Adel	U.S. LA MURETTE
BENDOUCHA	llyesse	USVO GRENOBLE
CHIKH	Alae Eddine	USVO GRENOBLE
DELAPORTE	FRANCK	BEAUVOIR ROYAS
DENUNCQ	Cyril	ECL.CHATEAUVILLAIN BADINIERES
DERUDAS	Evan	CS FARAMANS
DIALLO	Moustapha	USVO GRENOBLE
DJOHOR	Abdelmoumen	PONT CLAIX FC
EL HASSASSI	Marouane	ISLE D'ABEAU F.C.
FIDELA	Menouer	CROLLES FC
GOHOU BALET	Marc Olivier	USVO GRENOBLE
HAMMEDI	Ahmed	EYBENS FC
JAAFARY	Adam	PONT CLAIX FC
LUCAS	Fabien	ST ANDRE LE GAZ AS
PICOT	MARJORIE	A. S. DU GRESIVAUDAN
TEKDOGAN	Tekay	PONT CLAIX FC

PV n° 581 Jeudi 17 novembre 2022

TIDADINI	Jalil	SUD ISERE FC
VILLAVERDE	Xan	FC ECHIROLLES
YAHIA	Hocine	CROLLES FC
YAHIA	Mohamed	CROLLES FC

DATES PROCHAINE FORMATION INITIALE ARBITRE:

14, 21, 28/01/2023.

FMI et Formation Administrative le 04/02/202

LIEU: à définir

OBSERVATIONS (rappel)

Les noms des observateurs n'apparaitront plus dans les désignations des arbitres. Les contrôles se feront donc en mode inopinée durant cette saison 2022-2023.

La CDA renouvelle une fois de plus sa confiance à son pôle observation.

RAPPEL AUX ARBITRES

Il a été constaté que certains arbitres ne remplisssent pas correctement les reçus des frais d'arbitrage. La CDA rappelle qu'ils sont tenus de bien s'acquitter de cette tâche administrative et de les remettre dûment remplis, sans quoi vous risquez de ne pas être payé par les clubs.

TUTORATS

A l'issue de la dernière FIA, il y a eu 12 nouveaux arbitres qui doivent avoir un tuteur pour leur demarrage dans l'arbitrage. Les arbitres intéressés pour tutorer les nouveaux arrivants doivent nous informer par mail à l'attention de la CDA. Ils auront l'obligation de faire 4 tutorats pour le défraiement.

Responsable des tutorats : Luc VAGNEUX (merci de le mettre en ampliation)

Candidatures recues. Transmis au responsable

- JALLAMION Olivier
- BRIOUA Mourad sur NASRI Deenha
- THEVENIN Cyril sur MICHALLAT Baptiste
- HOCINE Halime sur MATHIEU Lucie
- FERNANDES Carlos sur BONNEFOY Céliane
- DOUSSON Thomas
- GUILLOT Farah sur PONAT Anaïs
- BESSAOUD Amar
- NASRI Riad
- BEN ELHADJ Zyed

RAPPEL AUX ARBITRES DE LIGUE:

Les arbitres de ligue sont tenus d'effectuer 2 observations sur un arbitre de district pour la CDA. Merci de prendre contact avec le responsable Observateurs DETHOOR Sylvain pour vos disponibilités.





PV n° 581 Jeudi 17 novembre 2022

DESIGNATEURS:

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 – ASSIS- TANTS U20 District	07 85 98 74 44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	MASCULINS	06 17 14 62 03	yuksel.ferdinand@gmail.com
CUSANNO Stéphane	U17 District	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@ hotmail.com
THEVENIN Cyril	U15 District	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06 58 92 79 30	Mustaky38@yahoo.fr

DESIGNATIONS ARBITRES:

Il est demandé aux arbitres de ne pas téléphoner en continu aux désignateurs pour des problèmes récurrents. Vous êtes tenus de mettre vos indisponibilités sur MYFFF, **3 semaines avant.**

Merci de leur envoyer un SMS pour régler le problème si vous n'avez pas de désignations.

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



PV n° 581 Jeudi 17 novembre 2022



COMMISSION DELEGATIONS

Mardi 15 Novembre 2022 à 18h

Procès-Verbal N° 581

Président : CICERON Fabien Portable : 06 33 54 57 25

Présents: CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan, HESNI Mohamed,

.....

DESIGNATEUR DELEGUES: DUTCKOWSKI Yohan Portable: 06 07 56 46 55

Permanence Commission: 04.76.26.87.75: tous les mardis de 18h à 20h00

Merci de FAIRE IMPERATIVEMENT toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail: delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par mail officiel ou courrier avec en tête du Club.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite <u>1 mois</u> avant la date de la rencontre. **Pour les coupes** : la demande dans les <u>5 Jours</u> qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District DOCUMENTS, Trombinoscope des Délégués saison 2022-2023.

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.

Vos rapports doivent être saisis <u>au plus tard 24h</u> après votre match.

<u>Désignations:</u>

MODIFICATION WEEK END DU 12 ET 13 NOVEMBRE 2022											
<u>Catégorie</u>	Club recevant	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	Répartition des frais							
SENIORS D4 POULE C	VIRIEU VALONDRAS	BOURBRE	BOULORD JM	FRAIS AUX DEUX CLUBS							

WEEK END DU 19 ET 20 NOVEMBRE 2022												
<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	Club recevant Club visiteur Délégué désigné Répartition des frai.										
SENIORS D1 POULE B	RIVES	ST MAURICE EXIL	AVETTAND NICOUD JULIEN	FRAIS AU CLUB ST MAURICE								





PV n° 581 Jeudi 17 novembre 2022

SENIORS D2 POULE A	DOLOMIEU	ST GEORGES DE COMMIERS	DURAND NICOLAS	FRAIS AU CLUB DE ST GEORGES
SENIORS D3 POULE A	ST MARTIN D'HERES 2	ST PAUL DE VARCES	GIRARD VEYRET NORBERT	FRAIS AU CLUB DE ST PAUL
SENIORS D3 POULE B	RIVES 2	MOIRANS	VELOSO JOSE	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE D	MOS3R 3	EYZIN ST SORLIN	HUGOT DANIEL	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D5 POULE A	GRENOBLE DAUPHINE	VILLENEUVE 2	BOULORD JM	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D5 POULE B	POLIENAS	VOREPPE 2	DIASPARRA GUILLAUME	FRAIS AU CLUB DE POLIE- NAS



COMMISSION FEMININES

Réunion du Mardi 15 Novembre 2022

Procès-verbal n° 581

Président : Jacques Issartel

Présent : Gérard Bouat, Thierry Truwant

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)**

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

Rappel comme chaque saison:

Merci dans votre correspondance d'indiquer votre C.N.P Catégorie Niveau et Poule Merci

 $\textbf{Courriers:} \ \ \textbf{CROLLES, GT NIVOLAS TOUR ST CLAIR, CESSIEU, ST SIMEON DE BRESSIEUX, CHARTREUSE GUIERS, VOREPPE, G A P S, G U C, LA MOTTE SERVOLEX, BELLEY, SUD ISERE, 2 ROCHERS, ECHIROLLES, THONON \\$

PV n° 581 Jeudi 17 novembre 2022

Rappel utilisation Tablette FMI

En cas de problème la personne à contacter est Monsieur Marc Mallet!

TOUS LES MAILS EMANANT D'UNE BOITE NON OFFICIELLE NE SONT PLUS PRIS EN COMPTE PAR LA COMMISSION FEMININE

DE MEME LES MAILS ENVOYES A LA COMMISSION SPORTIVE NE SONT PLUS TRAITES

CHALLENGE U 13 F POINT SUR LES ENGA-GEMENTS

Rappel date de clôture des inscriptions : 9 Janvier 2023

GT NIVOLAS T S C 1 et 2, G U C, VALLEE DE L'HIEN, CROLLES, MOIRANS, VEZERONCE HUERT, EYBENS

CHAMPIONNAT A 11

D1

Journée 4

Suite à la qualification du G U C et de la participation de LA MOTTE SERVOLEX au 1° tour en coupe LAURAles matchs:

Journée 4 G U C - CLAIX

Journée 6 GT NIVOLAS T S C – LA MOTTE SER-VOLEX

Sont reportés au 12 Février 2023

D2

CROLLES Forfait général Passe en seniors à 8

CHAMPIONNAT U 18 A 11

1º phase

Journée 4

ECHIROLLES - THONON 13h30 stade MILLIAT

La 2e phase débutera le 4 Décembre en matches Aller / Retour

La 1° phase et la 2° phase seront additionnées pour définir le classement final

COUPE Monique Bert à 11

Tour de cadrage le 12 Mars

COUPE U 15 F

Date des rencontres le samedi 19 novembre 2022 Match supplémentaire LA MOTTE SERVOLEX – HAUTE COMBE 17 H F C 2 A – MOIRANS BELLEY – VALLEE DU GUIERS 13H 30 synthétique

COUPE U 18 F à 8

SUD ISERE - BEAUREPAIRE: 15 H

Jacques Issartel Président 06 34 87 23 55



PV n° 581 Jeudi 17 novembre 2022



COMMISSION F.M.I

Mardi 15 Novembre 2022 à 18h00

Procès-Verbal N° 581

Président : M. Mallet Présents : M Montmayeur Excusé : JM Boulord

TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 12H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matchs du 13/11/2022) Féminines à 11 D2 : Reventin; Ent Cs V/ES I

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF

CONVOCATIONS

La commission FMI recevra au District de l'Isère le 22 Novembre 2022 à 18h30 :

MrMathieu CIANCI du club de SEYSSINS; Mr Jéremy FERNANDES du club de Voreppe

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.

En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match

La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire impérativement la veille du match et seulement par le club recevant

Aucune récupération et chargement des données par le club recevant ne doit se faire le jour du match

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants : Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevant doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

• UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une** seule fois.

PV n° 581 Jeudi 17 novembre 2022

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => => le vendredi soir impérativement, puis désactiver le wifi
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir impérativement, puis désactiver le wifi

IMPORTANT:

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, il est inutile de récupérer de nouveau les données, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**

Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00





PV n° 581 Jeudi 17 novembre 2022



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 15 novembre 2022 à 19h00

Procès-Verbal N° 581

Président: Patrick MONIER

Membres: Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise): foot-entreprise@isere.fff.fr

33. Champagnier Brié 2 : noté (report match vs Goncelin). Accords de la CFSE et de Goncelin pour jouer le match lundi 14/11/2022 à Goncelin.

34. GEM: noté (formulaire d'affiliation).

35. AJAT Villeneuve : noté (engagement foot à 8). L'équipe intègre le championnat D1 (suite accession saison dernière) et remplace Exempt (non affecté 5).

36. Ville de Grenoble, terrains : noté (installations).

37. Poisat 2 : noté (engagement).

COORDONNEES

Correspondants: https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2021/11/Correspondants-

2021-2022-au-10-11-2021.pdf

Liste des correspondants : accessible sur le site (District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants_Foot-Semaine-et-Entreprise_2021-2022). La **Liste des correspondants 2022-2023** : la liste est à jour (15/11/2022) et sera mise en ligne très prochainement.

Règlements: Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Trésorerie: Fabien CICERON, 06.33.54.57.25, fciceron@isere.fff.fr

Ville de Grenoble, terrains : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, sport-planification@grenoble.fr,

dominique.boenigen@grenoble.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale d'Hiver du District aura lieu samedi 19 novembre 2022 au TSF à Voiron (Tremplin Sport Formation, domaine de la Brunerie, 180 boulevard de Charavines, 38500 Voiron à partir de 07h45. La présence de TOUS LES CLUBS pendant toute la durée de l'assemblée générale est obligatoire sous peine de sanction (RG du DIF). Le club doit être représenté par son président muni de sa licence (article 12.3 des statuts du District), ou par un licencié majeur du club muni de sa licence et du pouvoir signé de son président (lien du pouvoir : https://isere.fff. fr/wp-content/uploads/sites/102/2021/11/pouvoir.pdf).

NOTES AUX CLUBS

Foot à 8, D1, poule A : l'équipe de Villeneuve remplace l'exempt (non affecté 5).

RECTIFICATIF. Foot à 8, D2, poule A : l'équipe de Poisat 2 n'intègrera le championnat D2 qu'en 2^{ème} phase. De ce fait le calendrier est inchangé.

COUPE DE L'ISÈRE FOOT EN SEMAINE A 8

Poisat 2 : engagement en coupe retardé.

T01. ASPTT 2 ST (D2) - Poisat 2 (D2). Match annulé.

Matches à jouer semaine du 19 au 22/12/2022.

T01. ASPTT 2 ST (D2) – Villeneuve (D1). Dirigeants vous contacter pour possibilité jouer un mercredi ou un jeudi soir (novembre/décembre 2022) à Montbonnot.

PV n° 581 Jeudi 17 novembre 2022

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8, D1

Matches à jouer semaine du 21 au 24/11/2022.

J04. Fasson – Eybens 2.

J04. Saint-Martin d'Hères - Bilieu 2.

J04. Saint-Georges-de-Commiers 2 – Saint-Martin d'Uriage.

J04. Rachais 2 – Jarrie-Champ.

J04. Villeneuve – Métropolitains.

Match à jouer lundi 28/11/2022.

J05. Métropolitains - Rachais 2.

Lundi 28/11/2022, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 28/11 au 01/12/2022.

J05. Saint-Martin d'Uriage - Bilieu 2.

J05. Villeneuve – Saint-Martin d'Hères.

J05. Eybens – Jarrie-Champ.

J05. Saint-Georges-de-Commiers 2 – Fasson.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8, D2

Match joué lundi 14/11/2022.

Poule B, J03. Goncelin - Champagnier Brié 2.

Matches à jouer semaine du 21 au 24/11/2022.

Poule A, J04. Deux Rochers 4 - Rachais 3.

Poule A, J04. Fontaine Les Îles – CEA Grenoble.

Poule A, J04. ASPTT 2 ST – Villard-Bonnot Grésivaudan 2.

Poule A, J04. Ver Sau 3 – Vallée de la Gresse 3.

Poule B, J04. Vallée de la Gresse 3 – Tunisiens SMH

2.

Poule B, J04. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – Poisat 1.

Poule B, J04. ASPTT 1 La Poste - Goncelin.

Poule B, J04. Champagnier Brié 2 – Saint-Paul-de-Varces.

Matches à jouer semaine du 28/11 au 01/12/2022.

Poule A, J05. Rachais 3 - Ver Sau 3.

Poule A, J05. Vallée de la Gresse 4 – ASPTT 2 ST.

Poule A, J05. CEA Grenoble - Deux Rochers 4.

Poule A, J05. Villard-Bonnot Grésivaudan 2 – Fontaine Les Îles.

Poule B, J05. Tunisiens SMH 2 – Champagnier Brié 2

Poule B, J05. Saint-Paul-de-Varces – ASPTT 1 La Poste.

Poule B, J05. Poisat 1 – Vallée de la Gresse 3

Poule B, J05. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – Goncelin.

COMMISSION FUTSAL

Mardi 15 Novembre 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°581

Président : CARRETERO Christophe Présent : CARRETERO Christophe

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr
Pour tout renseignement, vous pouvez joindre
Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01.

COURRIERS:

Arbre de Vie : Lu et noté.

FC Bourgoin Jallieu : Lu et noté.

INFO:

Coupe Départementale Futsal U13, U15, U17 et Féminines Séniors :

Ouverture des inscriptions pour tous les clubs de foot libre et futsal.





PV n° 581 Jeudi 17 novembre 2022

Les finales se dérouleront le week-end du 18 et 19/02/2023.

Dans un premier temps et pour une répartition plus simple sur les plateaux, seul 2 équipes par catégories seront engagées.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des créneaux dans vos gymnases sur les 3 week-ends de Janvier 2023.

Inscriptions:

U17 : FC Bourgoin Jallieu ; 2 équipes.

Assemblée Générale d'hiver

L'Assemblée Générale d'Hiver du District aura lieu le 19 novembre 2022 au TSF Voiron.

Attention : L'émargement ne suffit plus pour ne pas être amendés. Il faut désormais prendre le boitier électronique lors de l'émargement puis réaliser le premier vote de l'AG.

Gymnases

Assurez-vous que vos gymnases soient bien homologués par la Commission des Terrains pour la saison 2022/23. Si ce n'est pas le cas ou que vous n'êtes pas sûr, merci de prendre contact avec votre mairie et avec Guy CHASSI-GNEU (Président de la Commission au 04.76.26.82.95 ou terrains@isere.fff.fr).

Championnat Futsal 2022/2023:

<u>D1 : 1° journée :</u> S41 (11/10 au 16/10/22) Futsal Voreppe 1 / Arbre de Vie : Reporté Espoir Futsal 38 / Futsal Picasso : Reporté.

D1: 2° journée: S42 (18/10 au 23/10/22)

Pays voironnais Futsal / Mistral Grenoble FC 1 : Reporté

Arbre de Vie / Espoir Futsal 38 : le vendredi 25/11/22 à 20h45 (gymnase Brahim Asloum, Bourgoin-Jallieu).

D2 : 2° journée : S42 (18/10 au 23/10/22)

Union Futsal Martinérois / Futsal Pont de Claix 2 : Reporté

D1: 3° journée: S45 (08/11 au 13/11/22)

Espoir Futsal 38 / Futsall des Géants 2 : le samedi 12/11/22 à 15h00 (gymnase municipale, St Alban de Roche). Futsal Voreppe 1 / Pays voironnais Futsal : le dimanche 13/11/22 à 20h30 (gymnase Pigneguy, Voreppe) Arbre de Vie / Futsal Picasso : le vendredi 11/11/22 à 20h45 (gymnase Brahim Asloum, Bourgoin-Jallieu).

D1 : 4° journée : S48 (29/11 au 04/12/22)

Futsall des Géants 2 / Arbre de Vie : le mercredi 30/11/22 à 20h00 (gymnase des saules, Grenoble). Mistral Grenoble FC 1 / Futsal Voreppe 1 : le vendredi 02/12/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble). Nuxerete Fs 38 2 / Espoir Futsal 38 : le samedi 03/12/22 à 17h00 (gymnase Charles de gaulle, Noyarey). Futsal Picasso / Pays voironnais Futsal : le vendredi 02/12/22 à 20h00 (gymnase Picasso, Echirolles).

D2: 4° journée: S49 (06/12 au 11/12/22)

Union Futsal Martinérois / Futsal Grand Lemps 38 :

D1 : 5° journée : S49 (06/12 au 11/12/22)

Nuxerete Fs 38 2 / Futsal Picasso : le samedi 10/12 à 17h00 (gymnase Charles de gaulle, Noyarey). Pays voironnais Futsal / Futsall des Géants 2 : Le samedi 10/12/22 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie). Arbre de Vie / Mistral Grenoble FC 1 : le vendredi 09/12/22 à 20h45 (gymnase Brahim Asloum, Bourgoin-Jallieu). Futsal Voreppe 1 / Espoir Futsal 38 : le dimanche 11/12/22 à 20h30 (gymnase Pigneguy, Voreppe).

Coupe Départementale Futsal:

A ce jour, 3 clubs engagés. IMPOSSIBLE de faire cette compétition si moins de 8 clubs sont inscrits.

PV n° 581 Jeudi 17 novembre 2022

Validez vos engagements par mail pour ceux qui ne l'ont pas encore fait afin de pouvoir réaliser le tirage.

Coupe Nationale Futsal:

4° tour :

Futsal Pont de Claix (R2) / L'ouverture (R1): le samedi 26/11/22 à 18h00 (gymnase Victor Hugo, Pont de Claix).

Ce qui change pour la saison 2022/2023 en championnat:

Horaires des rencontres:

Plus de rencontres le lundi sauf cas extrême justifié et à l'appréciation de la commission.

Créneaux horaires:

Du mardi au jeudi: début des rencontres au plus tôt à 19h30 et au plus tard à 21h00.

Le samedi: au plus tôt à 17h00 et 21h00 au plus tard. Le dimanche: au plus tôt à 13h00 et 21h00 au plus tard.

Rappel:

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boite mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autre moyen de communication non officiel ne sera pas pris en compte par le district.



COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 15 NOVEMBRE à 15 h 00

Procès-Verbal n° 581

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Aline BLANC, Patrice GALLIN, Gilbert REPELLIN, Daniel HUGOT.

Excusés: Jean Marc BOULORD, Gérard ROBIN, Lucien BONO

EDUCATEUR - D2 - POULE A

A.S.I.E.G.: Mr CARUANA Thierry, licence n° 2520246296 est l'entraineur Principal de l'équipe séniors évoluant en D2 Poule A.

DOSSIER OUVERT PAR LA COMMISSION des REGLEMENTS

N°14: F.C. ECHIROLLES / U.S.REVENTIN: U15 - D1 - POULE B - MATCH du 05/11/2022.

Dossier ouvert pour absence de feuille de match.

Considérant ce qui suit :

- Le P.V. 580 du 8 novembre 2022
- L'absence de F.M.I. ou de feuille papier lors de la rencontre.
- L'absence de réponse au mardi 15 novembre 2022 du club de F.C. ECHIROLLES.

Par ces motifs, la C.R. dit : match perdu par pénalité au club de F.C. ECHIROLLES pour en reporter le bénéfice au





PV n° 581 Jeudi 17 novembre 2022

club de U.S. REVENTIN.

F.C. ECHIROLLES: (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but) U.S.REVENTIN: (3 (trois) points, 3 (trois) buts)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d''Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE

Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 17 octobre 2022

Article 17

17-3 - Procédures et Sanctions :

c) Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du courrier électronique avec accusé de réception, il est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F. : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Ligues ou de la Fédération. » Cette suspension du club est notifiée sur le site internet du District.

Les clubs ci-dessous seront suspendu en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 14 novembre 2022

533557 GRENOBLE DAUPHINE AS (sous réserve d'encaissement) 560621 UNION FUTSAL MARTINEROIS 615032 METROPOLITAINS FC



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 15 novembre 2022 à 14h00

Procès-Verbal N°581

Président : Michel Vachetta

Présents : Annie Brault, Gérard Bouat, Dan Marchal, Michel Vachetta, Bernard Buosi, Daniel Guillard, Gilbert Reppelin.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2022/2023, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFOOT, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laurafoot». Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

>> Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boite mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule et l'horaire du match.

PV n° 581 Jeudi 17 novembre 2022

INFORMATION

La saison passée, certains clubs ont pris l'habitude, après entente entre les éducateurs, de demander des modifications de date et horaire dans la période **ROUGE**.

Nous vous rappelons que cette période est prévue pour des cas exceptionnels.

Pour cette nouvelle saison la commission informe les clubs qu'elle refusera toutes demandes effectuées dans cette période rouge.

Aucune modification ne sera effectuée par la commission sauf exceptions (preuve à l'appui).

Dans le cas de refus par un club de jouer à la date validée par la commission, celui-ci pourra encourir des sanctions (match perdu, points de pénalités).

Nous vous rappelons que les calendriers ont été validés, que les dates des rencontres sont connues de tout le monde et que de ce fait, il ne semble pas nécessaire d'attendre les derniers jours pour faire des modifications (sauf cas imprévus).

RAPPEL des règlements U15 & U17 compositions des poules D2 et D3.

U15

11-4 - D2 et D3:

Phase 1: La D2 est composée de 5 poules géographiques de 6 équipes en match aller.

La D3 est composée par poules géographiques de 5 à 6 équipes suivant le nombre d'équipes inscrites.

Phase 2: La D2 est composée de 4 poules de 8 équipes en match aller-retour avec les 3 premières équipes de chaque poule de D2 phase 1, les 1er de chaque poule de D3 phase 1, et complétées par les meilleurs 4ème des 5 poules de D2 phase 1 ou les meilleurs 2ème de chaque poule de D3, phase 1.

La D3 s'organise avec des poules de 7 ou 8 équipes avec les équipes restantes.

A la fin de la saison, les équipes terminant à la première place de chaque poule D2 de phase 2 accèdent à la D1.

Les équipes terminant à la 1ère place des poules de D3 phase 2 accèdent en D2 phase 1 la saison suivante.

U17

10-4 - D2 et D3:

Phase 1: la D2 est composé de 4 poules géographiques de 6 équipes en match aller.

la D3 de 6 à 8 poules géographiques de 5 à 6 équipes suivant le nombre d'équipes inscrites.

Phase 2: La D2 est composée de 3 poules de 8 équipes en match aller-retour avec les 4 premières équipes de chaque poule de D2 phase 1, les 1er de chaque poule de D3 phase 1 et le cas échéant des meilleurs 2^{ème} de chaque poule de D3 phase 1.

La D3 s'organise avec des poules de 7 ou 8 équipes avec les équipes restantes.

A la fin de la saison, les équipes terminant à la première place de chaque poule D2 de phase 2 accèdent à la D1 ainsi que le meilleur 2 de des 3 poules de D2, phase 2.

Les équipes terminant à la 1ère place des poules de D3 phase 2 accèdent en D2 phase 1 la saison suivante.





PV n° 581 Jeudi 17 novembre 2022

U10 / U11

Poule A: Seyssinet 1 remplace Seyssinet 2

Poule B: St paul de Varces remplace Seyssinet

Poule C: Mistral 2 est supprimé.

Daniel Hugot, tel 06.45.65.86.42.

Pour le secteur Voiron, Nord Isère et Vienne : Patrice Gallin, tel 06.70.93.82.68.

U13

Courrier du club de Crolles : voir ci-dessous.

Courrier du club de Lauzes : Le club de Vallée du Guiers refusant le changement de poule, vous restez dans la poule qui est sur le site.

Suite à une erreur de la commission divers changement de poule ont été effectués.

D4 poule D :supprimer SEYSSINET 5 intégrer CROLLES 3.

D3 poule B :supprimer CROLLES 3 intégrer FC2A 2.

D3 poule D :supprimer FC2A 2 intégrer SEYSSINET 5.

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

U15 A8

Bourg d'Oisans : Nous n'avons reçu aucun mail d' Echirolles FF déclarant Forfait.

St Georges de Commiers : Nous notons votre inscription pour la seconde phase.

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U15

Courrier clubs:

St Martin d'Hères: nous notons l'inscription d'une équipe 4 pour la deuxième phase.

Versoud : nous notons l'inscription d'une équipe 2 pour la deuxième phase.

MOS 3 Rivières: nous notons l'inscription d'une équipe 4 pour la deuxième phase.

Vinay: nous notons l'inscription d'une équipe 2 pour la deuxième phase.

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U17

Courrier: FC 2A lu et noté.

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

PV n° 581 Jeudi 17 novembre 2022

U20

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

VETERANS

Le tirage des coupes se fera mardi 15 Novembre 2022.

Responsable : Gilbert Réppelin.

Le Président

La secrétaire

Michel VACHETTA

Annie BRAULT



STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 18 novembre 2022 au lundi 21 novembre 2022

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

dimanche 20 novembre 2022

Match Seniors R1 GF38 2/FC D'ANNECY 2 à 15h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

dimanche 20 novembre 2022

Match Féminines à 11 FC2A/ENT. DOMÉNE à 12h30 Match Seniors D4 FC2A 2/FC ST MARTIN D'HÉRES 3 à 14h30

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOT-BALL (SYNTHE.)

samedi 19 novembre 2022

Match U13 D4 AJA VILLENEUVE/FC ÉCHIROLLES Filles à 13h30 Plateau U11 AJA VILLENEUVE/FC ST MARTIN D'HÉRES 3/FC ÉCHIROLLES 3 à 13h30

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOT-BALL (SYNTHETIQUE)

samedi 19 novembre 2022

Plateau U10-U11

AS BAJATIERE/US GIÉRES/AC POISAT à 10h30 Match U13 D4

AS BAJATIERE/FC ÉCHROLLES 4 à 14h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

samedi 19 novembre 2022

Plateau U10-U11

ASIEG/F.O.C FROGES 2/FC MISTRAL à 10h30

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 19 novembre 2022





PV n° 581 Jeudi 17 novembre 2022

Plateau U11 FC MISTRAL/FC 2 ROCHERS/FC ST GEORGES DE COMMIERS à 10h30 Match U13 D4 FC MISTRAL 2/FC PONT DE CLAIX à 13h30 Match U13 D3 FC MISTRAL/USVO 4 à 13h30

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 19 novembre 2022 Match U20 D1 FC2A/USVO à 17h00

vendredi 18 novembre 2022

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

Match vétérans
GSE/FC SEYSSINS à 20h00
samedi 19 novembre 2022
Match U13 D4
FC2A 3/UO PORTUGAL à 10h30
Match U13 D3
FC2A 2/FC 2 ROCHERS 2 à 13h30
Match U13 D2
FC2A/US GIÉRES 2 à 13h30
Match U17 D1
FC2A/OC EYBENS à 16h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 19 novembre 2022

Plateau U11 GF38 2/GF38/ES MANIVAL à 10h30 Plateau U10-U11 GF38 Filles/ST PAUL DE VARCES 2/FC SUD ISÉRE à 10h30 Matchs U13 D2 GF38 3/ST GEORGES DE COMMIERS à 13h30 Matchs U13 D1 GF38 2/FC 2 ROCHERS à 13h30

Match U18 R2 GF38/CS VIRIAT à 16h00 dimanche 20 novembre 2022 Match U18 Féminin R1 GF38 2/EV.S. GENAS AZIEU à 11h00 Match Féminine U19 National GF38/HSC MONTPELLIER à 14h30

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 19 novembre 2022

Plateau U10
AS BAJATIERE/FC SEYSSINS 2 à 13h30
Matchs U13 D4
GF38 4/FC ST MARTIN D'HÉRES 6 à 13h30
Match Coupe U15 FEM A8
FC2A/FC MOIRANS 2
dimanche 20 novembre 2022
Match Seniors D5

ASGD/AJA VILLENEUVE 2 à 14h30

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 19 novembre 2022

Plateau U11
USVO 2//FC SEYSSINS 2/FC2A à 10h30
Match U13 D3
USVO 3/US SASSENAGE à 10h30
Match U13 D2
USVO 2/US GIÉRES à 13h30
Match U13 D1
USVO/FC ÉCHIROLLES à 13h30
dimanche 20 novembre 2022
Match Seniors D5
USVO 2/E.S PIERRE CHÂTEL à 14h30

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 25 novembre 2022 au lundi 28 novembre 2022

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

dimanche 27 novembre 2022

Match Seniors R1 GF38 2/FC ÉCHIROLLES à 15h00 STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOT-BALL (SYNTH.)

vendredi 25 novembre 2022

Match vétérans FC2A/OC EYBENS à 20h00

PV n° 581 Jeudi 17 novembre 2022

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOT-BALL (SYNTHE.)

samedi 26 novembre 2022

Plateau U8-U9

AJA VILLENEUVE/AS BAJATIÉRE/US SASSENAGE à 10h30

Match U20 D1

AJA VILLENEUVE/GP ARTAS CHARANOND à 16h00

Match Seniors D1

AJA VILLENEUVE/FC PAYS VOIRONNAIS à 20h00

dimanche 27 novembre 2022

Match Seniors D5

AJA VILLENEUVE 2/CLAIX FOOT 2 à 14h30

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 26 novembre 2022

Plateau U11

US ABBAYE/US GIÉRES/C.A GONCELIN à 10h30 Plateau U10

US ABBAYE/FC MISTRAL/OC EYBENS à 10h30 Match U13 D4

US ABBAYE 2/FC CHAMPAGNIER 2 à 13h30

Match U13 D2

US ABBAYE/FC2A à 13h30

dimanche 27 novembre 2022

Match Seniors D5

US ABBAYE 2/USVO 2 à 12h00

Match Seniors D4

US ABBAYE/FC2A 2 à 14h30

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

samedi 26 novembre 2022

Plateau U8-U9

US ABBAYE/FC ÉCHIROLLES/UO PORTUGAL/AC POISAT à 10h30

dimanche 27 novembre 2022

Match Féminine U19

National GF38/AS ST-ÉTIENNE à 14h30

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 26 novembre 2022

Plateau U8-U9

FC2A/FC 2 ROCHERS/OC EYBENS à 10h30

dimanche 27 novembre 2022

Match U14 R1

GF38/LE PUY AUVERGNE à 12h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 26 novembre 2022

Plateau U11

FC2AUS ST GEORGES DE COMMIERS/AJA VILLE-

NEUVE à 10h30

Match U20 D1

USVO/GP VÉZER HUERT DOLOMIEUX à 16h00

dimanche 27 novembre 2022

Match Seniors D3

ASIEG 2/TUNISIENS SMH à 12h00

Match Seniors D2

ASIEG/ASJF DOMÉNE à 14h30

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 26 novembre 2022

Matchs U13

Critérium GF38/US REVENTINOISE à 10h30

Matchs U13 D1

GF38 2/AS GRÉSIVAUDAN à 10h30

Match U16 R1

GF38 2/ST PRIEST 2 à 15h00

Match U20 D1

FC2A/FC SEYSSINS à 17h30

Match Seniors D1

FC2A/OL VILLEFONTAINE à 20h00

dimanche 27 novembre 2022

Match U15 R1

GF38/LE PUY AUVERGNE à 12h00

Match U17 Nat.

GF38/AS BÉZIERS à 14h30

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 26 novembre 2022

Plateau U10-U11

GF38 Filles/FC MONESTIER/AS PONT DE CLAIX à 10h30

Plateau U10

GF38 2/OC EYBENS/FC2A à 10h30

Match U15 Filles à 8 D2

FC2A/FF ECHIROLLES 2 à 13h30

dimanche 27 novembre 2022

Match seniors D3

TURCS DE GRENOBLE/FC BEAUCROISSANT à 14h30

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

lundi 28 novembre 2022

Match Foot Entreprise à 8





PV n° 581 Jeudi 17 novembre 2022

METROPOLITAINS/RACHAIS 2 à 20h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 26 novembre 2022

Plateau U8-U9
FC MISTRAL/OC EYBENS/FC ST MARTIN
D'HÉRES/FC 4 MONTAGNES à 10h30
Plateau U10-U11
FC MISTRAL/AS BAJATIÉRE/OC FROGES 2 à 12h30
Plateau U10
FC MISTRAL 2/FC SEYSSINS 2/FC SEYSSINS 3 à 12h30
Plateau U11
FC MISTRAL/FC SEYSSINS 2/OC EYBENS 2 à 14h30
Match Féminines à 8 D1
FC MISTRAL 2/ESTRABLIN à 20h00
dimanche 27 novembre 2022

ES MISTRAL/US THODURE 2 à 14h30

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 26 novembre 2022

Plateau U6-U7
USVO/AC SEYSSINET/AS FONTAINE à 10h30
Plateau U10
USVO/US GIÉRES/ES RACHAIS à 12h30
Match U13 D3
USVO 4/AC SEYSSINET 4 à 12h30
Match U15 D1
USVO/OC EYBENS 2 à 14h30
Match U17 D1
USVO/FC ST MARTIN D'HÉRES à 17h00
Match Seniors D2
USVO/FC NOYAREY à 20h00
dimanche 27 novembre 2022
Match Féminin R2
GF38 2/US ANNECY LE VIEUX à 15h00





Match Seniors D5

COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 15 novembre 2022

Procès-Verbal N°581

Président : Samuel BOURGEOIS

Rassemblement PPF U13

La commission technique organise un Rassemblement départemental PPF U13 le :

MERCREDI 7 DECEMBRE 2022 à SASSENAGE (complexe sportif Vieux Melchior) de 14h à 16h.

Les joueurs n'ayant pas participé au 1er et 2nd tour de détection U13 Garçons ne peuvent pas s'inscrire.

Les autres joueurs ont la possibilité de s'inscrire en candidat libre pour y participer.

Modalités d'inscription

et présentation Pôle Espoirs Garçons LAuRAFoot recrutement sur le site

PV n° 581 Jeudi 17 novembre 2022

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS

Les formations suivantes sont ouvertes en ligne :

>CFF1 (discontinu) 9-10 et 16-17 mars 2023 (Lieu à déterminer)
>CFF1 11-14 avril 2023 VALLEE DE LA GRESSE

>CFF2 6-7 et 9-10 février 2023 ST QUENTIN FALLAVIER

>CFF3 30-31 mars et 6-7 avril 2023 (Lieu à déterminer)

>CFF4 Projet associatif 7-9 décembre 2022 SASSENAGE >CFF4 Projet sportif éducatif 19-20 janvier 2023 SASSENAGE

>CERTIFICATION CFF1 25 janvier 2023 DOMARIN

>CERTIFICATION CFF3 1er mars 2023 (Lieu à déterminer)

>MODULE U7 4 mars 2023 (Lieu à déterminer)

CERTIFICATION CFF4 DU 24 NOVEMBRE 2022 AU DISTRICT DE L'ISERE

Inscrits:

MECCA GAETAN ST MARTIN D'HERES NAULEAU CEDRIC FC LA COTE ST ANDRE

RAMOS PASCAL ES MANIVAL

CERTIFICATION CFF2 du 30 NOVEMBRE 2022 SEPTEME

Session close

Liste des inscrits :

SUAREZ SEBASTIEN A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY

TOMASI DAVID AC SEYSSINET CAMARA SEKOU AHMED ES RACHAIS

FABRIER FLORENT
KEITA ISSA
DESPLANCHES ENZO
GUEDDAH BADIS
INGALA VINCENZO
FELIX ALLAN
F.C. D'ECHIROLLES
F.C. SEYSSINS
F.C. SEYSSINS
F.C. SEYSSINS
F.C. SEYSSINS
F.C. SEYSSINS
F.C. SEYSSINS

GARCIA LEO FC CHARVIEU CHAVAGNEUX

MOULIN-BARASSI THIBAUT GF38

OMBA KABALO FRANCIS ISLE D'ABEAU F.C.



ST SIMEON BRESSIEUX



JANICHON VALENTIN MOS3R FOOTBALL CLUB
MENDEZ MATTEO MOS3R FOOTBALL CLUB
MONTAGNIER DAVID MOS3R FOOTBALL CLUB
AIT IZEM FATIHA SAINT MARTIN D'HERES F. C.
HARKOU AMIR SAINT MARTIN D'HERES F. C.
NOEL FABRICE JUNIOR SAINT MARTIN D'HERES F. C.

VIOUX AURELIEN
PERNOT ALDRIC
YNNA JEREMY
AUGIER ANTHONY
MOREL ARNAUD
WONTOYA GRIMA FREDERIC
U.S. CHATTOISE
U.S. DOLOMOISE
U.S. DOLOMOISE
U.S. LA MURETTE
U.S. REVENTINOISE

YOUNES HABIL USVO DOUHANE AMINE USVO

GIRERD SEBASTIEN VALLEE DU GUIERS F.C. EXBRAYAT FREDERIC VALLIS AUREA FOOT

FORMATION CFF4 Module associatif du 8 décembre 2022 SASSENAGE

Reste 17 places

Liste des inscrits :

CAILLAT GREGORY

BOUDE MELVIN OC EYBENS **TEDESCO Laurent** 2 ROCHERS FC PEREIRA PEIXOTO Lucas A. S. DE DOMARIN **CRISTINI Michael** F.C. DU LIERS **DE GIGLIO Loris FC ECHIROLLES** GHAFIRI Abdelhak ISLE D'ABEAU F.C. **OMBA KABALO Francis** ISLE D'ABEAU F.C. **SCHAPMANN Jean Charles** VALLEE DU GUIERS

FORMATION CFF4 Module SPORTIF du 19 janvier 2023 SASSENAGE

Reste 17 places

Liste des inscrits :

BOUDE MELVIN OC EYBENS TEDESCO Laurent 2 ROCHERS FC PEREIRA PEIXOTO Lucas A. S. DE DOMARIN CRISTINI Michael F.C. DU LIERS **DE GIGLIO Loris FC ECHIROLLES** GHAFIRI Abdelhak ISLE D'ABEAU F.C. **OMBA KABALO Francis** ISLE D'ABEAU F.C. SCHAPMANN Jean Charles VALLEE DU GUIERS

PV n° 581 Jeudi 17 novembre 2022

ATTENTION

En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux, les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux certifications

Modalités d'inscription :

Procédure à réaliser par le référent footclubs pour une préinscription de son licencié à une formation via portailclubs : https://isere.fff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/

Procédure de la candidature en ligne pour une formation d'éducateur animateur : https://isere.fff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 15 Novembre 2022 à 18h00

Procès-Verbal N° 581

Président : M. Mallet

Présents : M Mallet ; M Montmayeur

Excusé: J.P Bert

COURRIERS

CESSIEU : sur l'état des vestiaires laissés par les visiteurs après un match seniors

GF38 : transféré à la commission de l'arbitrage pour réponse

VALLEE DE LA GRESSE : transféré à la commission féminines pour réponse

SEYSSINS : transféré à la commission sportive pour réponse

CONVOCATION

La commission Ethique et Prevention recevra le Mercredi 16 Novembre à 18h30, au stade de Rives : Monsieur le président du club de RIVES ainsi que Mr GONCALVES Jean Christophe éducateur des seniors évoluant en D3

La commission Ethique et Prévention recevra le mardi 29 novembre à 18h30, le Président de SAINT QUENTIN FAL-LAVIER



PV n° 581 Jeudi 17 novembre 2022

RECIDIVE CLUBS

Saison 2021-2022

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club EYBENS ; SEYSSINS

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 23 Novembre 2022

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club AJAT VILLENEUVE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Janvier 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club EYBENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Mars 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club U.S.V.O.

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 08 mars 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club DEUX ROCHERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 12 Avril 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club CREMIEU

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Mai 2023

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club SAINT MARTIN D'HERES et SEYSSINET

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 07 Juin 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club SAINT PAUL DE VARCES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 27 Juin 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club U.S LA MURETTE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 11 Octobre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club ISLE D'ABEAU

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 18 Octobre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club OIYMPIQUE SAINT MARCELLIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 25 Octobre 2023

PV n° 581 Jeudi 17 novembre 2022

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

LA COTE SAINT ANDRE; CHATTE; SAINT MARTIN D'HERES; FORMAFOOT; FONTAINE; PAYS D'ALLE-VARD ;USVO

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2023

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 581 sur le site du District de l'Isère Football

Vous trouverez à la suite de ce PV le Bonus Malus des catégories U17 et U15 évoluant en Phase 1

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

......Les clubs peuvent contrôler régulièrement leurs décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre numéro d'affiliation ainsi que le nom et numéro de personne de chacun. Une liste par ordre alphabétique nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes recues et validées

Artas ; Ascol ; Asieg ; Balmes. NI ; Batie. Montgascon ; Beaucroissant ; Beauvoir ; Bouchage.

Passins ;Boubre ;Bouvesse ;Cassolard ;Cessieu ;Chabons ;Charvieu ;Claix ;Corbelin ; Crémieu;Crolles ; CVL ; Deux.Rochers; Domène; ECBF; Estrablin; Eyzin.St Sorlin; Faramans; Goncelin; Jarrie.Champ; La.Batie.Divisin; La.Cote St.André; La.Murette; La.Sure; Lauzes; LCA.Foot.38; Liers; Manival; Miribel; Mos3r; ND.de Mesage; Oyeu; Pays. Voironnais; Poisat; Pont.de Claix; Rives; Ro. Claix; Ruy. Montceau;; Sassenage; Seyssins; St André le Gaz ; St Cassien ; St Etienne de Crossey ; St Geoires en Valdaine ; St Georges de Commiers ; St Hilaire de la Cote; St.Joseph.de.Rivière; St.Lattier; St.Marcellin; St.Martin.d'Heres; St.Martin.d'Uriage; St.Paul.de.Varces; St.Simeon de.Bressieux; Sud.Isère; Tignieu; Tour St Clair; Tullins; Tunisiens SMH; Turcs.de.Grenoble; Unifoot; Vallée.de.la.Gresse; Vallée.du.Guiers; Varèze; VerSau; Velanne; Vezeronce; Villefontaine; Vinay; Virieu Valondras; Vourey sport

Listes reçues mais non validées

Chirens; Pierre Chatel

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

<u>Information Importante</u>

Article 20 des réglements généraux du District de l'Isère

La présente parution est donnée à titre indicatif

et ne sera entérinée qu'après homologation de toutes

les rencontres et que toutes les procédures en

cours auprès des différentes commissions aient été traitées

		N	UME	RO I	DE P	v co	DRRE	SPO	NDANT	Match joués	4	Avec Bonif	ications
U17 D2 Poule /	4	580	581	582	583	584	585	586	TOTAL PTS PENALITE	Bonus	Total Pts Pénalité	Pénalités Modulées	Points BM
Echirolles Fc 3	515301		1						7	3	4	22	3
Jarrie Champ 1	512948								14	6	8	44	0
Seyssinet Ac 1	519935		3						5	3	2	11	4
St Martin Uriage Fc 1	532637								0	0	0	0	5
Sud Isere Fc 1	548244								4	6	-2	-11	5
Versoud Fc 1	504450		7						26	3	23	126,5	-30

		N	UME	RO I	DE P	v co	DRRI	SPO	NDANT	Match joués	5	Avec Bonif	ications
U17 D2 Poule	В	580	581	582	583	584	585	586	TOTAL PTS PENALITE	Bonus	Total Pts Pénalité	Pénalités Modulées	Points BM
Chirens Fc 1	512530								3	9	-6	-33	5
Crossey As 1	519931		1						1	12	-11	-60,5	5
Deux Rochers Fc 1	553340		14						20	6	14	77	-5
Tullins As 1	514916		1						7	9	-2	-11	5
Villeneuve Aja 1	533035		0						3	12	-9	-49,5	5
Vinay Fc 1	533561								4	6	-2	-11	5

		N	UME	RO I	DE P	v co	DRRI	SPO	NDANT	Match joués	5	Avec Bonif	ications
U17 D2 Poule	C	580	581	582	583	584	585	586	TOTAL PTS PENALITE	Bonus	Total Pts Pénalité	Pénalités Modulées	Points BM
Corbelin Us 1	504301								5	3	2	11	4
Gj Balmes Lauzes 1	561124		1						6	6	0	0	5
Nivolas V. Cs 1	518931	1	3						8	6	2	11	4
Tour St Clair Fc 1	550032	1							3	6	-3	-16,5	5
Uscp-Fc2v 1	552639								0	15	-15	-82,5	5
Vallee Du Guiers Fc 1	544922		1						3	6	-3	-16,5	5

		N	UME	RO	DE P	v cc	ORRI	SPO	NDANT	Match joués	5	Avec Bonif	ications
U17 D2 Poule [)	580	581	582	583	584	585	586	TOTAL PTS PENALITE	Bonus	Total Pts Pénalité	Pénalités Modulées	Points BM
Cote Saint Andre Fc 1	544455		1						11	0	11	60,5	-3
Ent. Cvl38 La Sevenn 1	553433		1						8	3	5	27,5	2
Gp Artas Charant Ond 1	564167								8	6	2	11	4
Reventin	535235								10	6	4	22	3
St Maurice l'Exil	536259		1						7	0	7	38,5	1
Vareze	547080		1						5	6	-1	-5,5	5

		N	UME	RO	DE P	v co	ORRI	ESPO	NDANT	Match joués	5	Avec Bonif	ications
U17 D3 Poule	A	580	581	582	583	584	585	586	TOTAL PTS PENALITE	Bonus	Total Pts Pénalité	Pénalités Modulées	Points BM
Gieres Us 1	504338		1						1	12	-11	-60,5	5
Goncelin Ca 1	515122		1						4	6	-2	-11	5
Manival E.S. 2	523348								3	6	-3	-16,5	5
Rachais E.S. 2	546479		2						2	12	-10	-55	5
St Hilaire Du Touvet 1	533359								3	9	-6	-33	5
St Martin D Heres Fc 2	550437								3	9	-6	-33	5

		N	UME	RO I	DE P	v co	ORRI	ESPO	NDANT	Match joués	5	Avec Bonif	ications
U17 D3 Poule I	3	580	581	582	583	584	585	586	TOTAL PTS PENALITE	Bonus	Total Pts Pénalité	Pénalités Modulées	Points BM
Champagnier Brie 1	551261								0	12	-12	-66	5
Claix F. 1	522619								1	12	-11	-60,5	5
Eybens Oc 3	546478								3	9	-6	-33	5
Poisat Am.C. 1	547135		2						7	6	1	5,5	5
St Georges Commiers 1	511676	1	1						2	9	-7	-38,5	5
Sud Isere Fc 2	548244	2							2	9	-7	-38,5	5

		N	UME	RO I	DE P	v co	ORRE	SPO	NDANT	Match joués	5	Avec Bonif	ications
U17 D3 Poule	C	580	581	582	583	584	585	586	TOTAL PTS PENALITE	Bonus	Total Pts Pénalité	Pénalités Modulées	Points BM
Fc 2a 2	544456								3	9	-6	-33	5
Mistral Grenoble Fc 1	539465								5	6	-1	-5,5	5
Moirans F-C 2	581674								2	9	-7	-38,5	5
Usvo Grenoble	533821								0	15	-15	-82,5	5
Sassenage Us 1	504777								5	6	-1	-5,5	5
Seyssins Fc 2	530381								2	9	-7	-38,5	5

		N	UME	RO I	DE P	v co	ORRE	ESPO	NDANT	Match joués	5	Avec Bonif	ications
U17 D3 Poule	e D	580	581	582	583	584	585	586	TOTAL PTS PENALITE	Bonus	Total Pts Pénalité	Pénalités Modulées	Points BM
Chatte Us 1	519932		5						7	9	-2	-11	5
Moirans F-C 1	581674								1	12	-11	-60,5	5
Pont Claix Fc 1	550854		6						7	9	-2	-11	5
Ro-Claix Us 1	581944								10	6	4	22	3
Sassenage Us 2	504777								3	6	-3	-16,5	5
Seyssinet Ac 2	519935		1						16	0	16	88	-7

		N	UME	RO I	DE P	v co	DRRI	SPO	NDANT	Match joués	5	Avec Bonif	ications
U17 D3 Poul	e E	580	581	582	583	584	585	586	TOTAL PTS PENALITE	Bonus	Total Pts Pénalité	Pénalités Modulées	Points BM
Ent. Faramans Cs 1	537039		11						13	6	7	38,5	1
Fc Pays Voironnais 1	581454								1	12	-11	-60,5	5
Murette Us 2	504823		7						30	12	18	99	-7
St Geoire Valdaine 1	541585								3	6	-3	-16,5	5
Sure Fc 1	548298		1						3	6	-3	-16,5	5
Voreppe 1	509473								28	12	16	88	-7

		N	UME	RO I	DE P	v co	ORRE	SPO	NDANT	Match joués	4	Avec Bonif	ications
U17 D3 Poule	F	580	581	582	583	584	585	586	TOTAL PTS PENALITE	Bonus	Total Pts Pénalité	Pénalités Modulées	Points BM
.St Hilaire La Cote 1	519877		1						4	3	1	5,5	5
Brezins Fc 1	581082								10	3	7	38,5	1
Ent.Ecbf Foot Etangs 1	546272		2						11	0	11	60,5	-3
Faramans Cs 2	537039								2	0	2	11	4
Gp Chabons Oyeu 1	561050								1	9	-8	-44	5
L.C.A Foot 38 1	553299		2						3	6	-3	-16,5	5

		N	UME	RO I	DE P	v co	DRRI	SPO	NDANT	Match joués	5	Avec Bonif	ications
U17 D3 Poule (3	580	581	582	583	584	585	586	TOTAL PTS PENALITE	Bonus	Total Pts Pénalité	Pénalités Modulées	Points BM
Cessieu As 1	515256	1							1	12	-11	-60,5	5
Gj Balmes Lauzes 2	561124								1	12	-11	-60,5	5
Gp Veze Huert Dolom 2	564194								1	12	-11	-60,5	5
Nivolas V. Cs 2	518931		1						2	9	-7	-38,5	5
U.S. Montgasconnaise 2	504301	6							6	9	-3	-16,5	5
Vallee De L'Hien 38 1	581969		1						2	9	-7	-38,5	5

		N	UME	RO I	DE P	v cc	ORRE	SPO	NDANT	Match joués	5	c Bonification	ıs
U17 D3 Poule	e H	580	581	582	583	584	585	586	TOTAL PTS PENALITE	Bonus	Total Pts Pénalité	Pénalités Modulées	Points BM
Bouvesse Rc 1	550795								9	9	0	0	5
Charvieu 1	536260								2	6	-4	-22	5
Cremieu Fc 1	560408								1	12	-11	-60,5	5
Creys-Morestel Us 1	553286		1						12	3	9	49,5	-1
Gp Veze Huert Dolom 1	564194		1						4	6	-2	-11	5
Unifoot 1	581931								6	3	3	16,5	4

		N	UME	RO	DE P	v co	ORRE	SPO	NDANT	Match joués	5	Avec Bonif	ications
U17 D3 Poul	e I	580	581	582	583	584	585	586	TOTAL PTS PENALITE	Bonus	Total Pts Pénalité	Pénalités Modulées	Points BM
Collines Fc 1	553923	1							1	9	-8	-44	5
Estrablin 1	534255	2	1						3	6	-3	-16,5	5
Gp Artas Charant Ond 2	564167		6						6	9	-3	-16,5	5
Mos3r Fc 2	580951		1						1	9	-8	-44	5
Reventin Us 2	535235								0	12	-12	-66	5
Saint Quentin Fallav 1	560979		2						2	12	-10	-55	5

IVE DO D. I		N	UME	RO	DE P	v co	ORRI	SPO	NDANT	Match joués	5	Avec Bonif	ications
U15 D2. Poule	A	580	581	582	583	584	585	586	TOTAL PTS PENALITE	Bonus	Total Pts Pénalité	Pénalités Modulées	Points BM
Crolles Fc 1	517504								1	12	-11	-60,5	5
Gresivaudan A 1	550152		10						13	3	10	55	-2
Manival E.S. 2	523348								0	15	-15	-82,5	5
Pays Allevard Fc 1	508634		6						9	6	3	16,5	4
St Martin D'Heres Fc 2	550437		1						9	6	3	16,5	4
St Martin Uriage Fc 1	532637								0	15	-15	-82,5	5

11.45.00.0		N	UME	RO	DE P	v co	ORRI	SPO	NDANT	Match joués	5	Avec Bonif	ications
U 15 D2 Poule B	3	580	581	582	583	584	585	586	TOTAL PTS PENALITE	Bonus	Total Pts Pénalité	Pénalités Modulées	Points BM
Claix F. 1	522619								0	15	-15	-82,5	5
Eybens Oc 3	546478								4	6	-2	-11	5
Fc 2a 1	544456								0	15	-15	-82,5	5
Notre Dame Mesage As 1	534245								1	12	-11	-60,5	5
Sassenage Us 1	504777		1						5	3	2	11	4
Voreppe 1	509473		1						5	3	2	11	4

II 45 DO Doulo	•	N	UME	RO	DE P	v co	ORRI	ESPO	NDANT	Match joués	5	Avec Bonif	ications
U 15 D2 Poule	C	580	581	582	583	584	585	586	TOTAL PTS PENALITE	Bonus	Total Pts Pénalité	Pénalités Modulées	Points BM
Chirens Fc 1	512530		1						6	3	3	16,5	4
Formafoot Bievre Va 1	553891		1						1	12	-11	-60,5	5
Gp Chabons Oyeu 1	561050		1						4	9	-5	-27,5	5
Murette Us 2	504823		1						4	6	-2	-11	5
Rives Sp. 1	517051								5	6	-1	-5,5	5
Tullins As 1	514916								1	12	-11	-60,5	5

II 45 DO Davida		N	UME	RO	DE P	V C	ORRE	SPC	NDANT	Match joués	5	Avec Bonif	ications
U 15 D2 Poule I	J	580	581	582	583	584	585	586	TOTAL PTS PENALITE	Bonus	Total Pts Pénalité	Pénalités Modulées	Points BM
Bouvesse Rc 1	550795		5						7	6	1	5,5	5
Charvieu Chav Fc 1	536260								0	15	-15	-82,5	5
Creys-Morestel Us 1	553286		1						2	9	-7	-38,5	5
Gp Balmes Lauzes 1	561124		2						4	9	-5	-27,5	5
Gp Vezer Huert Dolom 2	564194								0	15	-15	-82,5	5
St Andre Le Gaz As 1	520603								1	12	-11	-60,5	5

W45 B0 B 4	_	N	UME	RO	DE P	v co	ORRI	SPO	NDANT	Match joués	5	Avec Bonif	ications
U 15 D2 Poule I	=	580	581	582	583	584	585	586	TOTAL PTS PENALITE	Bonus	Total Pts Pénalité	Pénalités Modulées	Points BM
Isle D'Abeau F.C. 1	525628								1	12	-11	-60,5	5
L.C.A Foot 38 1	553299		7						7	12	-5	-27,5	5
St Maurice Exil 1	536259		13						14	9	5	27,5	2
St Quentin Fallavier 1	560979								0	15	-15	-82,5	5
Unifoot 1	581931								0	15	-15	-82,5	5
Vareze 1	547080								3	9	-6	-33	5

U.45 Do D		N	UME	RO	DE P	v co	ORRI	SPO	NDANT	Match joués	4	Avec Bonif	ications
U 15 D3 Poule	A	580	581	582	583	584	585	586	TOTAL PTS PENALITE	Bonus	Total Pts Pénalité	Pénalités Modulées	Points BM
Goncelin Ca 1	515122								0	12	-12	-66	5
Manival E.S 3	523348								1	9	-8	-44	5
Rachais E.S. 2	546479								0	12	-12	-66	5
Crolles Fc 2	517504								0	12	-12	-66	5
Versoud Fc 1	504450								0	12	-12	-66	5
									0	15	-15	-82,5	5

	_	N	UME	RO	DE P	v co	ORRI	ESPO	NDANT	Match joués	5	Avec Bonif	ications
U 15 D3 Poule	: B	580	581	582	583	584	585	586	TOTAL PTS PENALITE	Bonus	Total Pts Pénalité	Pénalités Modulées	Points BM
Abbaye Us 1	520296		5						5	12	-7	-38,5	5
Echirolles Fc 3	515301								0	15	-15	-82,5	5
Gf 38 Filles 3	546946								0	15	-15	-82,5	5
Rachais E.S. 3	546479								0	15	-15	-82,5	5
Seyssinet Ac 2	519935								2	12	-10	-55	5
Vallee Gresse Fc 1	545698								0	15	-15	-82,5	5

W45 Do D		N	UME	RO	DE P	v co	ORRI	SPO	NDANT	Match joués	4	Avec Bonif	ications
U 15 D3 Poule (.	580	581	582	583	584	585	586	TOTAL PTS PENALITE	Bonus	Total Pts Pénalité	Pénalités Modulées	Points BM
Jarrie Champ Us 1	512948								0	12	-12	-66	5
St Georges Commiers 1	511676								0	12	-12	-66	5
St Paul Varces Us 1	537040								1	9	-8	-44	5
Sud Isere Fc 2	548244								0	12	-12	-66	5
Vallee Gresse Fc 2	545698								0	12	-12	-66	5
									0	15	-15	-82,5	5

II 45 Do Doulo		N	UME	RO	DE P	v co	ORRE	ESPO	NDANT	Match joués	4	Avec Bonif	ications
U 15 D3 Poule I	J	580	581	582	583	584	585	586	TOTAL PTS PENALITE	Bonus	Total Pts Pénalité	Pénalités Modulées	Points BM
Fc 2a 2	544456								0	12	-12	-66	5
Ff Echirolles 1	560872								0	0	0	0	5
Mistral Grenoble 1	539465								0	12	-12	-66	5
Poisat Am.C. 1	547135								0	12	-12	-66	5
St Martin D'Heres Fc 3	550437								0	12	-12	-66	5
Villeneuve Aja 1	533035								0	12	-12	-66	5

11.45.00.0	_	N	UME	RO	DE P	v co	ORRE	SPO	NDANT	Match joués	5	Avec Bonif	ications
U 15 D3 Poule I	=	580	581	582	583	584	585	586	TOTAL PTS PENALITE	Bonus	Total Pts Pénalité	Pénalités Modulées	Points BM
Deux Rochers Fc 2	553340								0	15	-15	-82,5	5
Moirans F-C 2	581674								1	6	-5	-27,5	5
Quatre Montagnes Fc 1	527889								0	15	-15	-82,5	5
Sassenage Us 2	504777								0	15	-15	-82,5	5
Seyssinet Ac 3	519935								1	12	-11	-60,5	5
Sure Fc 1	548298								1	12	-11	-60,5	5

II.45 Do Barda	_	N	UME	RO	DE P	v co	ORRI	ESPC	NDANT	Match joués	5	Avec Bonif	ications
U 15 D3 Poule	F	580	581	582	583	584	585	586	TOTAL PTS PENALITE	Bonus	Total Pts Pénalité	Pénalités Modulées	Points BM
Brezins Fc 1	581082								0	15	-15	-82,5	5
Chatte Us 1	519932								0	15	-15	-82,5	5
Cote Saint Andre Fc 2	544455								0	15	-15	-82,5	5
Ent.St Simeon St Hil 1	504573								1	12	-11	-60,5	5
Ro-Claix Us 1	581944								0	15	-15	-82,5	5
Vinay Fc 1	533561								0	15	-15	-82,5	5

11.45.00.0		N	UME	RO	DE P	v co	ORRI	SPC	NDANT	Match joués	5	Avec Bonif	ications
U 15 D3 Poule (غ -	580	581	582	583	584	585	586	TOTAL PTS PENALITE	Bonus	Total Pts Pénalité	Pénalités Modulées	Points BM
Crossey As 1	519931								0	15	-15	-82,5	5
Fc Pays Voironnais 1	581454								0	15	-15	-82,5	5
Gp Chabons Oyeu 2	561050								0	12	-12	-66	5
Murette Us 3	504823								0	15	-15	-82,5	5
St Geoire Valdaine 1	541585		2						2	12	-10	-55	5
St Joseph Riviere 1	520295								0	15	-15	-82,5	5

		N	UME	RO I	DE P	v co	DRRI	SPO	NDANT	Match joués	5	Avec Bonif	ications
U 15 D3 Poule	H	580	581	582	583	584	585	586	TOTAL PTS PENALITE	Bonus	Total Pts Pénalité	Pénalités Modulées	Points BM
St Quentin Fallavier 2	560979		7						7	12	-5	-27,5	5
Cessieu As 1	515256								0	15	-15	-82,5	5
St Andre Le Gaz As 2	520603								0	15	-15	-82,5	5
Tour St Clair Fc 2	550032		8						8	12	-4	-22	5
Uscp-Fc2v 2 2	552639								0	15	-15	-82,5	5
Vallee De L'Hien 38 2	581969								1	12	-11	-60,5	5

U 15 D3 Poule I		N	UME	RO I	DE P	v co	ORRI	SPO	NDANT	Match joués	5	Avec Bonif	ications
		580	581	582	583	584	585	586	TOTAL PTS PENALITE	Bonus	Total Pts Pénalité	Pénalités Modulées	Points BM
Cassolard Passageois 1	552639								0	15	-15	-82,5	5
Cremieu Fc 1	560408								0	15	-15	-82,5	5
Gp Balmes Lauzes 2	561124								0	15	-15	-82,5	5
Gp Vezer Huert Dolom 3	564194		1						1	12	-11	-60,5	5
Nivolas V. Cs 1	518931								0	15	-15	-82,5	5
Vallee Du Guiers 2	544922								0	15	-15	-82,5	5

U 15 D3 Poule J		N	UME	RO	DE P	v co	ORRE	SPO	NDANT	Match joués	5	Avec Bonif	ications
		580	581	582	583	584	585	586	TOTAL PTS PENALITE	Bonus	Total Pts Pénalité	Pénalités Modulées	Points BM
E.C.B.F. 1	546272								0	15	-15	-82,5	5
Ent.Fc Liers 1 1	546354								0	15	-15	-82,5	5
Mos3r 2	580951								0	15	-15	-82,5	5
Nivolas V. Cs 2	518931								0	15	-15	-82,5	5
Tignieu Jameyzieu Fc 1	539828								0	15	-15	-82,5	5
Vallee De L'Hien 38 1	581969								0	15	-15	-82,5	5

U 15 D3 Poule K		N	UME	RO I	DE P	v co	DRRI	ESPO	NDANT	Match joués	5	Avec Bonif	ications
		580	581	582	583	584	585	586	TOTAL PTS PENALITE	Bonus	Total Pts Pénalité	Pénalités Modulées	Points BM
Estrablin 1	534255		12						12	12	0	0	5
Gp Artas Charant Ond 2	564167								1	12	-11	-60,5	5
Isle D'Abeau F.C. 2	525628		1						4	6	-2	-11	5
Mos3r 3	580951								0	15	-15	-82,5	5
Reventin 2	535235								0	15	-15	-82,5	5
St Maurice Exil 2	536259								0	15	-15	-82,5	5

U 15 D3 Poule L		N	UME	RO I	DE P	v co	ORRE	SPO	NDANT	Match joués	4	Avec Bonif	ications
		580	581	582	583	584	585	586	TOTAL PTS PENALITE	Bonus	Total Pts Pénalité	Pénalités Modulées	Points BM
Gieres Us 3	504338								0	15	-15	-82,5	5
Gresivaudan A 2	550152								0	15	-15	-82,5	5
Notre Dame Mesage As 2	534245								0	15	-15	-82,5	5
Pont Claix Fc 1	550854								1	12	-11	-60,5	5
Usvo Grenoble 2 523821									1	12	-11	-60,5	5
									0	15	-15	-82,5	5